



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République de Moldova

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République de Moldova est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 4 575 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 12 933 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.

Fondements du programme

1. La République de Moldova compte parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et son économie est la plus pauvre d'Europe en termes de revenu par habitant¹. Le produit intérieur brut (PIB) national a connu une hausse de 7 % en 2010 et une baisse de 0,5 % en 2015. Le taux d'emploi est resté faible, atteignant tout juste les 40 %². La pauvreté des enfants s'élève à 13 % et demeure plus élevée que le taux de pauvreté général qui est lui de 11 %³. En parallèle, le vieillissement de la population, un niveau élevé d'émigration et une économie parallèle de grande ampleur (près d'un tiers de la main-d'œuvre est employée de façon informelle²) affectent l'espace budgétaire du gouvernement pour les services sociaux destinés aux enfants.

2. Plusieurs réformes politiques entreprises au cours de la dernière décennie ont permis de réaliser des progrès vers l'application des droits de l'enfant, notamment les mesures visant à éviter le placement d'enfants en institution, l'éducation inclusive et la santé maternelle et infantile, grâce à l'allocation de ressources plus importantes dans ces domaines. L'augmentation des flux financiers attribués aux services de soins aux enfants a offert des alternatives au placement en institution. L'indemnité mensuelle versée aux enfants adoptés ou placés en famille d'accueil a augmenté de 15 % en 2015. Depuis 2012, une nouvelle formule de financement garantit l'investissement de 2 % du budget national de l'éducation dans l'éducation inclusive, générant ainsi des progrès substantiels dans l'intégration des enfants handicapés dans les écoles classiques. La part de cofinancement de l'État en faveur des services de santé adaptés aux jeunes a augmenté et ces services sont désormais totalement financés par la Société d'assurance maladie nationale.

3. Le développement social et l'inclusion ont été affaiblis par une gouvernance instable, le ralentissement de l'économie, la division de la société et la dominance de normes sociales, de croyances et de pratiques néfastes. Le gouvernement a connu plusieurs changements entre 2014 et 2016, ce qui a fortement limité le fonctionnement de l'État et ralenti la mise en place des réformes. En 2015, la confiance de la population dans ses institutions publiques est tombée en dessous de 7 %⁴. Tous ces facteurs ont contribué à accentuer les privations et les inégalités auxquelles sont confrontés les enfants, comme en témoignent l'abandon et le placement continu d'enfants en institution, l'accès limité au système judiciaire adapté aux enfants, le pourcentage élevé (8 %) d'enfants non scolarisés dans le primaire⁵ et la forte prévalence des violences faites aux enfants.

4. L'Analyse de la situation réalisée par l'UNICEF en 2016 a permis d'identifier les enfants des familles vivant en dessous du seuil de pauvreté, les enfants handicapés, les enfants roms et les enfants abandonnés par des parents migrants comme étant les groupes les plus vulnérables. Plusieurs résultats en matière de développement de l'enfant sont toujours marqués par un clivage urbain/rural et des inégalités entre les quintiles de richesse. Le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire des enfants vivant dans les zones rurales accuse toujours un certain retard par rapport aux zones urbaines ; en 2015, cet écart était de 33 points de pourcentage⁵. Bien que 75 % de la population urbaine utilise des

¹ Groupe de la Banque mondiale, *Moldova: Paths to Sustained Prosperity: A Systematic Country Diagnostic* (2016).

² Bureau national des statistiques, *StatBank* (2016).

³ Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, *2015 Annual Social Report*.

⁴ Baromètre de l'opinion publique (novembre 2015).

⁵ Bureau national des statistiques, *Education in the Republic of Moldova* (2016).

toilettes à chasse d'eau, seuls 9 % de la population rurale y a accès. De même, 3 % des enfants du quintile le plus riche présentent un retard de croissance, tandis que 11 % des enfants du quintile le plus pauvre souffrent de sous-nutrition chronique⁶.

5. En 2015, les taux de mortalité infantile et juvénile s'élevaient respectivement à 9,7 et 11,7 pour 1 000 naissances vivantes. Selon les estimations, 20 % des décès d'enfants surviennent au domicile ou dans les premières 24 heures suivant l'hospitalisation (dus notamment à des affections aiguës des voies respiratoires et des blessures). Ces décès pourraient être évités si des soins étaient demandés et fournis en temps voulu⁷. D'autres domaines de la santé de l'enfant affichent également une stagnation ou un recul. Par exemple, le taux de vaccination des enfants est en baisse⁸ et la prévalence de l'anémie chez les mères et les jeunes enfants demeure élevée⁶. La santé procréative des adolescents affiche de mauvais résultats et les jeunes restent fortement touchés par les infections sexuellement transmissibles⁶. Enfin, la proportion de grossesses et de mariages précoces demeure élevée chez les filles roms.

6. Le pays affiche un taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire de 87 %, soit l'un des plus faibles de la région⁹, et près de la moitié des enfants de 15 ans n'ont pas acquis les compétences de base en lecture et en calcul. Tandis que le programme relatif à l'éducation inclusive a abouti à des résultats significatifs, 1 033 enfants handicapés sont toujours scolarisés dans des établissements scolaires spéciaux. Le taux de scolarisation des enfants roms reste inférieur à celui du reste de la population, quel que soit le niveau d'enseignement, et ces derniers sont plus vulnérables à l'abandon scolaire : seuls 52 % des filles roms et 55 % des garçons roms reçoivent un enseignement primaire¹⁰.

7. Les groupes d'enfants vulnérables restent durement touchés par la forte prévalence de l'abandon d'enfants. Environ 2 200 enfants sont placés en institution d'accueil (2015) ; environ un tiers d'entre eux sont handicapés et un dixième est âgé de moins de 3 ans¹¹. Une situation similaire a été constatée sur la rive gauche du fleuve Dniestr, où quelque 1 900 enfants vivent en institution¹². Le niveau élevé d'émigration s'accompagne de séparations familiales prolongées, avec 21 % des enfants qui auraient au moins un parent biologique vivant à l'étranger et 5 % qui vivraient sans aucun de leurs deux parents⁶.

8. La violence à l'égard des enfants est très répandue. Les normes sociales prédominantes stigmatisent les mères célibataires et les adolescentes enceintes, tolèrent les violences faites aux enfants dans le cadre familial ou scolaire et favorisent la discrimination envers les enfants et adolescents des groupes vulnérables. Selon les estimations, 76 % des enfants âgés de 2 à 14 ans font l'objet d'une discipline violente à la maison, avec notamment des agressions psychologiques, et 48 % subissent des châtiments corporels⁶. Au cours de l'année scolaire 2014/2015, les éducateurs ont signalé 13 230 cas de maltraitance ou de violences à l'égard des enfants. Un total de 1 334 cas de maltraitance d'enfants aurait

⁶ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de la République de Moldova 2012, Chisinau (2014).

⁷ Ministère de la santé, 2015 ; Centre national de gestion sanitaire, *Statistical Yearbook* (2016).

⁸ Bureau national des statistiques, *StatBank* (2016).

⁹ Institut de statistique de l'UNESCO (2016).

¹⁰ PNUD, ONU-Femmes et UNICEF, *Roma in the Republic of Moldova in areas of their compact population* (2013).

¹¹ Bureau national des statistiques, *Transformative Monitoring for Enhanced Equity*, statistical template (2016).

¹² Statistiques administratives, Tiraspol (2016).

été enregistré par la police, dont des cas de violences corporelles et d'exploitation (28 %) et des cas d'abus sexuels (26 %) ¹³.

9. Des progrès continus ont été enregistrés dans l'amélioration de l'accès des enfants à un système judiciaire équitable et adapté à leurs besoins. Cependant, les services de prévention de la criminalité et de réintégration n'affichent pas de progression comparable. Une récente étude réalisée par l'UNICEF montre que bien que des mesures de substitution à l'incarcération (extrajudiciaires) aient été adoptées sur le plan juridique, les procureurs et les juges demeurent réticents à les appliquer. De plus, cette étude dénonce l'absence de services de réintégration à l'échelle communautaire. Les normes sociales néfastes sont généralement favorables à la condamnation des mineurs délinquants. En 2015, un mineur délinquant sur sept était condamné et un enfant condamné sur six était incarcéré ¹³¹⁴. La moitié des enfants ayant commis des infractions étaient âgés de moins de 14 ans.

10. En République de Moldova, les enfants sont touchés par la pauvreté de manière disproportionnée et la majorité des familles pauvres (86 %) vit en zone rurale ¹⁵. Le taux national de pauvreté s'élève à 10 %. Le taux de pauvreté des familles de trois enfants ou plus est de 23 %, tandis qu'il est de 8 % pour les familles comptant un seul enfant. En 2015, le budget alloué à la protection sociale représentait 13 % du PIB ¹⁶ ; toutefois, plus de 60 % de cette somme étaient consacrés aux pensions. La proportion de familles avec enfants bénéficiant d'une aide sociale de lutte contre la pauvreté dans le cadre du programme Ajutor Social a diminué, passant de 84 % en 2009 à 42 % en 2015 ¹⁷. En outre, l'incidence et l'ampleur de la pauvreté sont deux fois plus élevées parmi les enfants roms que parmi les enfants non roms ¹⁸.

11. Le taux de participation des adolescents à la vie sociale est faible, tout comme leur contribution aux processus de prise de décision, que ce soit à l'échelle du foyer ou de la société. Seuls 16 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont enclins à participer à la résolution des problèmes touchant la communauté et 42 % disent ne pas pouvoir participer en raison d'un « manque de temps » ou parce qu'ils « ne savent pas comment s'impliquer » ¹⁹. Aucune approche participative n'a été mise en œuvre en faveur des adultes ou des enfants s'impliquant dans l'administration publique locale.

12. La réalisation des droits de l'enfant nécessite le renforcement des capacités des autorités publiques locales, l'amélioration de la couverture des services, l'introduction de services spécialisés dispensés par des professionnels qualifiés dans les zones rurales, et l'intensification de la coopération intersectorielle en vue d'élargir la fourniture de services complets aux enfants les plus vulnérables. Il est nécessaire de générer des données ventilées, en particulier sur les problématiques majeures, telles que les violences faites aux enfants. Par ailleurs, les responsables d'enfants et les enfants eux-mêmes doivent être bien mieux informés des mécanismes de soutien disponibles et bénéficier d'un meilleur accès à

¹³ Rapport annuel de l'Inspection générale de la police (2015).

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ministère de l'économie, *Poverty in the Republic of Moldova 2015*.

¹⁶ Ministère des finances, *Global Resources and Expenditures Framework of the National Public Budget 2011–2017*.

¹⁷ Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, *2015 Annual Social Report*.

¹⁸ PNUD, ONU-Femmes et UNICEF, *Roma in the Republic of Moldova in areas of their compact population* (2013).

¹⁹ Examen de politique par le Conseil de l'Europe, *Child and youth participation in the Republic of Moldova* (2013).

l'information. La simplification des procédures extrêmement bureaucratiques infligées aux clients contribuera grandement à inciter la population à avoir recours à des services.

13. Au cours de la dernière décennie, des catastrophes naturelles ont entraîné des pertes importantes dans le domaine de l'agriculture, le premier secteur économique du pays. Les projections climatiques montrent que la probabilité de sécheresse catastrophique en Moldova augmente et qu'elle entraînera des rivalités pour des ressources en eau insuffisantes. Ainsi, les effets du changement climatique pourraient mettre en péril la sécurité alimentaire et la croissance économique dans les zones rurales vulnérables, aggravant encore la pauvreté.

Priorités du programme et partenariats

14. Le présent programme de pays a été élaboré sur la base de l'analyse de la situation des enfants en Moldova réalisée par l'UNICEF en 2016 (qui vient compléter le bilan commun de pays des Nations Unies), des évaluations du programme de pays de l'UNICEF pour la période 2013-2017 et du Cadre de partenariat des Nations Unies (UNPAF), ainsi que sur la base des évaluations plurinationales de cinq programmes de l'UNICEF menées à l'échelle régionale : survie de l'enfant, environnement familial, système de justice pour mineurs, apprentissage préscolaire et préparation à la scolarité. De plus, le programme de pays a également été étayé par plusieurs évaluations de projets et plus de 30 évaluations soutenues par l'UNICEF et réalisées entre 2013 et 2016 dans des domaines spécifiques liés aux vulnérabilités des enfants.

15. L'évaluation du programme de pays a révélé que des résultats tangibles avaient pu être obtenus grâce à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, à la mobilisation de ressources en faveur des enfants et à la modélisation. Elle recommande que davantage d'efforts soient déployés pour renforcer les capacités des institutions de défense des droits de l'homme et des autorités publiques locales, créer des mécanismes de responsabilisation et suivre la mise en œuvre des réformes et politiques clés en matière des droits de l'enfant. En dépit de la communication sur les stratégies pour le changement de comportement qui a fait la promotion de plusieurs pratiques de soins aux enfants, une plus grande attention doit être accordée à la mobilisation sociale dans le but de lutter contre les normes sociales, les croyances et les pratiques néfastes largement répandues, telles que la discipline par la violence.

16. Les résultats et stratégies fixés pour le nouveau programme de pays ont été validés par le biais d'un processus consultatif impliquant le gouvernement de la République de Moldova, le Médiateur pour les droits de l'enfant, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de la société civile et des adolescents. Des domaines d'engagement prioritaires ont été définis en tenant compte des principales privations des enfants, des inégalités persistantes et du manque d'efforts cohérents et concertés visant à lever les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes les plus vulnérables, tels que les enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté et en zones rurales, les enfants ayant des besoins spécifiques et les enfants roms.

17. La réalisation des droits de tous les enfants en République de Moldova et la mobilisation des principaux détenteurs d'obligations en faveur d'une action coordonnée aux niveaux local et infranational restent les priorités de l'UNICEF pour l'ensemble du programme des droits de l'homme des Nations Unies et des principaux partenaires de développement. L'objectif général du programme de pays est de veiller à ce que, d'ici 2022, tous les enfants de Moldova, et en particulier les plus vulnérables, puissent jouir de

leurs droits à l'éducation et à la santé et d'un niveau de vie et de participation adéquat dans un environnement juridique adapté à leurs besoins, et soient protégés de toute forme d'abandon, de négligence, de discrimination, d'exploitation et de violence.

18. Les priorités fixées dans le cadre du présent programme de pays sont alignées avec les stratégies, politiques et programmes nationaux relatifs au respect des droits de l'enfant et contribueront à la réalisation des deux résultats suivants du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022 : « Gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes » et « Développement social inclusif et équitable ». Par ailleurs, les résultats du programme participeront à la réalisation de six objectifs de développement durable (objectifs 1, 2, 3, 4, 10 et 16), en se concentrant sur la réduction des inégalités et de la pauvreté des enfants, le bien-être et la santé des enfants, une éducation inclusive et équitable de qualité pour tous les enfants, un accès adéquat à une justice adaptée aux enfants et la responsabilisation des institutions. Ils participeront également à la réalisation de quatre groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 (1, 2, 3 et 5) : lutter contre les violences faites aux enfants et s'assurer que chaque enfant a les mêmes chances de survivre, s'épanouir et apprendre, dans une société équitable.

19. Des efforts importants viseront spécifiquement à fournir un soutien continu aux réformes politiques, tout en développant des modèles de mise en œuvre dans certains districts pour étayer, élargir et renforcer le rôle des principaux détenteurs d'obligations au niveau infranational, dans le cadre de l'actuel processus de décentralisation. L'accent sera placé tout particulièrement sur le changement des normes sociales néfastes grâce à la communication sur les stratégies pour le changement de comportement et la mobilisation sociale.

20. Trois domaines d'action prioritaires ont été définis dans le but de renforcer les services publics. Premièrement, le programme de pays focalisera son attention sur les réformes politiques et législatives afin d'aligner les systèmes nationaux sur les objectifs de développement durable et les observations et recommandations finales du Comité des droits de l'enfant. Deuxièmement, il redoublera d'efforts pour accroître l'efficacité et la redevabilité des systèmes nationaux en matière de renforcement des capacités des professionnels, de la société civile et des adolescents. Troisièmement, il élaborera et éprouvera des modèles viables pour attester de la faisabilité d'un déploiement à l'échelle communautaire d'une meilleure couverture de services sociaux destinés aux enfants, en se concentrant sur la coopération intersectorielle. Une sélection d'évaluations réalisées au cours de la dernière année de mise en œuvre du programme se chargera d'examiner les résultats quant à l'amélioration de la vie des enfants.

21. Afin de corriger les inégalités et lever les obstacles persistants qui entravent la réalisation des droits de l'enfant, le programme de pays cherchera à atteindre deux objectifs interdépendants : (a) déployer des systèmes et des services équitables adaptés aux besoins de l'enfant, et (b) mobiliser les détenteurs d'obligations et les détenteurs de droits en faveur d'un changement social pour les droits de l'enfant. L'UNICEF soutiendra le gouvernement et l'ensemble des détenteurs d'obligations afin de s'assurer que les systèmes et services nationaux répondent de manière équitable aux besoins de tous les enfants et que la société s'acquitte de ses obligations de protection, de respect et de réalisation des droits de l'enfant. Par ailleurs, le programme aidera les enfants et les adolescents à faire valoir leurs droits.

Des systèmes et services équitables adaptés aux besoins de l'enfant

22. Une meilleure coopération intersectorielle dans les domaines de la santé, du développement, de l'éducation et de la protection sociale facilitera la mise en place d'un système plus complet de services prioritaires axés sur la famille et sur l'enfant. De plus, l'amélioration de la communication en faveur du changement social permettra de mettre davantage en lumière l'importance de la croissance et du développement de l'enfant, de la scolarisation dans l'enseignement préprimaire, de l'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, de la prévention des violences, et de l'atténuation et la réduction de la pauvreté des enfants. Un mécanisme intersectoriel solide sera renforcé dans certains districts afin de suivre, collecter et utiliser les données sur les enfants vulnérables au profit d'une programmation efficiente prenant en compte les besoins de l'enfant.

23. La présente composante du programme cherchera à résoudre le problème de l'abandon et du placement d'enfants en institution en renforçant la capacité du système de protection de l'enfance à appliquer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle s'attaquera aux normes sociales favorisant l'abandon et déploiera des efforts supplémentaires pour mettre fin à la stigmatisation sociale à l'égard des enfants handicapés, des adolescentes enceintes et des mères célibataires. Dans les districts sélectionnés, l'UNICEF apportera un soutien technique à la modélisation à l'échelle communautaire de services spécialisés de placement en famille d'accueil, tout en encourageant l'élimination des facteurs du placement en institution par le biais de programmes de lutte contre la pauvreté, de l'éducation des parents et de la création de services spécialisés pour les enfants handicapés et les mères célibataires.

24. Pour atteindre son objectif de réduction des violences faites aux enfants, le programme sensibilisera les membres de la communauté, approfondira les compétences parentales en vue d'empêcher la discipline par la violence, améliorera le mécanisme intersectoriel de détection et d'orientation des cas dans les districts sélectionnés, et renforcera les capacités des professionnels du système social. L'UNICEF encouragera la mobilisation sociale pour impliquer les communautés et les enfants dans la lutte contre les violences faites aux enfants, en leur donnant les moyens de prévenir et de signaler les actes de violence dans le cadre familial et scolaire. Des approches impliquant l'école entière contribueront à empêcher les violences à l'école et donneront aux enfants et aux enseignants les outils adéquats pour prévenir les violences et signaler régulièrement les cas par le biais de mécanismes de dépôt de plaintes officiels.

25. La réforme du système judiciaire visera à faciliter l'accès à une justice adaptée aux enfants en mettant en place des modèles d'approches alternatives à la détention (programmes extrajudiciaires) et des mécanismes de médiation. L'UNICEF soutiendra le déploiement de services de réintégration à l'échelle locale et la fourniture de conseils et de normes destinés à aider les juges et les procureurs à appliquer ces mesures extrajudiciaires. Le plaidoyer fondé sur des données probantes devrait démultiplier les fonds à l'échelle infranationale, permettant ainsi d'instaurer des salles et pratiques d'interrogatoire adaptées aux enfants pour les mineurs délinquants, les victimes et les témoins de délits.

26. La présente composante du programme continuera à promouvoir un environnement scolaire et préscolaire inclusif en s'efforçant de garantir un enseignement de qualité et de solides acquis scolaires aux enfants les plus vulnérables, y compris les enfants handicapés, et en appliquant des normes adaptées aux enfants dans les établissements scolaires. L'UNICEF continuera à favoriser le recensement et la réintégration des enfants non scolarisés. Le déploiement de modèles à l'échelle communautaire permettra de démontrer les solutions viables en matière d'inclusion et de réintégration des enfants roms dans le système éducatif. La communication en faveur du changement social promouvra

l'importance de l'éducation au sein des communautés roms et contribuera à briser les stéréotypes et à faire évoluer les normes sociales. L'UNICEF renforcera sa collaboration avec les Ministères de l'éducation et des finances en vue d'élargir la formule de financement de l'éducation inclusive et toucher ainsi tous les enfants vulnérables, et non uniquement les enfants handicapés qui en bénéficient actuellement.

27. Les investissements en faveur de l'amélioration de la survie, de la croissance et du développement de l'enfant se poursuivront. La présente composante élargira le rôle des infirmiers donnant des soins à domicile au-delà des stricts domaines de la santé et de la croissance de l'enfant pour englober l'ensemble du développement de l'enfant. Ils seront par ailleurs chargés de mettre les familles en lien avec les systèmes d'orientation et d'autres services sociaux. Dans le cadre des efforts actuels visant à améliorer le système national d'achat de vaccins, la composante du programme cherchera à élargir la couverture vaccinale. La législation nationale sera amendée afin d'intégrer toutes les dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. L'UNICEF portera une attention particulière à la nutrition maternelle et infantile, à la réduction des carences en fer et en acide folique chez les femmes enceintes et les enfants, et à la nutrition des adolescents. Un appui continu sera apporté aux services de santé adaptés aux jeunes afin de promouvoir une transition de la méthode de financement actuelle basée sur le nombre de jeunes vivant dans la zone desservie vers une méthode axée sur les performances. Il visera également à élargir la portée de ces services aux adolescents les plus vulnérables, en se concentrant en particulier sur la santé des adolescents en tenant compte de la problématique hommes-femmes et sur les comportements sains.

28. Le programme de pays viendra renforcer les efforts des institutions financières en matière d'évaluation des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et portera une attention particulière aux indemnités et allocations familiales. L'UNICEF encouragera l'élargissement du champ d'application des mesures de protection sociale et l'introduction de procédures administratives simplifiées. Dans sa volonté d'améliorer la portée des services, l'identification des familles avec enfants à charge considérées comme vulnérables et l'assistance de ces familles, l'UNICEF introduira à l'échelle des districts sélectionnés un modèle de registre unique qui regroupera l'assistance sociale, l'éducation et les services de santé. Enfin, des approches innovantes de prestations en espèces et de ciblage plus équitable des services sociaux seront également recherchées.

Un changement social en faveur des droits de l'enfant

29. La présente composante du programme aura pour but d'améliorer les fonctions et les capacités des principaux détenteurs d'obligations afin que la société moldave approfondisse ses connaissances sur les droits de l'enfant et s'acquitte de ses responsabilités en la matière. Le programme donnera également les moyens aux enfants et aux adolescents de renforcer leur engagement et de faire valoir leurs droits. En outre, cette composante cherchera à influencer les normes sociales dans le but d'éliminer les violences, la stigmatisation et la discrimination.

30. À travers la promotion des responsabilités des détenteurs d'obligations, le programme renforcera les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile à assurer un suivi du respect des droits de l'enfant. Le Conseil national pour la protection des droits de l'enfant sera consolidé de sorte à accroître sa capacité de coordination intersectorielle des principales stratégies relatives à l'enfant et à traiter en temps opportun les nouvelles préoccupations liées aux droits de l'enfant. L'UNICEF soutiendra la capacité des médias à rendre compte des droits de l'enfant de

manière active et éthique et travaillera en partenariat avec le secteur privé pour influencer positivement les comportements et les pratiques des entreprises et maximiser ainsi les retombées positives pour les enfants les plus vulnérables.

31. L'engagement, les capacités et les compétences des responsables d'enfants seront améliorés afin de leur donner les moyens d'assumer une plus grande responsabilité dans les soins à donner aux enfants, tels que la santé, le développement, l'éducation et la protection. Dans les districts sélectionnés, l'UNICEF prodiguera des conseils techniques pour améliorer les capacités des responsables d'enfants à stimuler les jeunes enfants et à s'impliquer dans les actions éducatives positives. Ces efforts favoriseront une meilleure interaction avec les adolescents et les encourageront à adopter un mode de vie sain et des comportements positifs. L'une des priorités consistera à encourager une plus grande implication des responsables d'enfants dans les comités de gestion scolaire, notamment dans l'élaboration de plans d'amélioration des écoles et le suivi des résultats des établissements scolaires.

32. La présente composante du programme soutiendra la création obligatoire de conseils de la jeunesse à l'échelle locale en vue d'encourager une plus grande participation des adolescents et des jeunes dans la prise de décisions et la vie sociale et de donner les moyens aux adolescents de devenir des acteurs du changement social. Elle mettra en place des approches innovantes de participation. L'UNICEF épaulera la modélisation et la mise à l'essai, dans les communautés sélectionnées, d'une nouvelle méthode de travail intersectorielle pour les conseils de la jeunesse. En parallèle, l'organisation incitera les autorités publiques locales à s'engager davantage dans ces conseils et à accroître leurs investissements en leur faveur.

33. Cette composante s'efforcera d'améliorer l'inclusion sociale des groupes d'enfants les plus vulnérables en démontrant l'efficacité de modèles d'intervention intégrée à l'échelle locale. L'UNICEF s'appuiera sur son expertise technique pour aligner les critères de détermination du handicap chez les enfants de la République de Moldova avec la méthodologie internationale de classification du handicap. L'organisation encouragera la mise en place de services d'accompagnement psychosocial destinés aux enfants laissés pour compte et facilitera l'harmonisation de la collecte de données entre les systèmes éducatifs, de santé et de protection de l'enfance. La capacité de mise en œuvre de services de détection et d'intervention précoces ciblant les enfants présentant un handicap ou un retard de développement sera renforcée dans les districts sélectionnés. Le programme promouvra également l'application de mesures de tutelle et sensibilisera les parents aux difficultés auxquelles sont confrontés les enfants laissés pour compte, en vue de contrer les effets de la migration d'un ou des parents et de la séparation familiale sur le bien-être de l'enfant.

Efficacité du programme

34. Le présent programme de pays sera géré et coordonné efficacement afin de respecter systématiquement les normes de qualité du programme et atteindre les résultats fixés. L'expertise, les outils, les conseils et les ressources adéquats seront mis à la disposition des partenaires et des parties prenantes pour leur permettre de concevoir des activités et projets communs de qualité et les mettre en œuvre de manière efficiente. Les activités de communication efficace, de plaidoyer et de partenariats s'appuieront sur le haut niveau d'expertise et les capacités des parties prenantes, notamment en matière de planification, de suivi et de bonne mise en œuvre de programmes.

35. La capacité de génération d'informations fournira les données et les preuves nécessaires à l'exécution du programme, tandis que la gestion des connaissances garantira une utilisation optimale des ressources de l'UNICEF grâce à une programmation et une mise en œuvre efficiente et efficace. Le programme de pays veillera à instaurer une meilleure interdépendance et un échange d'informations plus réactif entre les différents systèmes et plateformes du gouvernement. De plus, l'UNICEF participera à l'amélioration de la collecte de données sur la rive gauche du fleuve Dniestr. Grâce au dialogue politique et à son expertise technique, l'UNICEF favorisera l'introduction de réformes et l'élaboration de la stratégie nationale de développement « Moldova 2030 », afin d'assurer la mise en avant des priorités axées sur les enfants.

36. Le programme de pays utilisera des stratégies équilibrées à plusieurs volets pour atteindre des résultats tangibles pour les enfants. Les activités de plaidoyer serviront essentiellement les besoins des enfants les plus vulnérables et cibleront les principaux détenteurs d'obligations de chaque population et groupe ethnique de Moldova présentant le plus de privations des enfants, y compris dans les régions sud, est et peuplées par les roms. L'implication des médias par le biais des canaux traditionnels sera maintenue et ces derniers renforceront encore davantage leur engagement grâce à la radiotélédiffusion, aux réseaux sociaux et à la participation directe des adolescents. L'UNICEF continuera à sensibiliser les médias et à promouvoir la multiplication des rapports éthiques sur les droits de l'enfant. La communication en faveur du changement social et du changement des comportements s'appuiera sur les données probantes régionales et mondiales les plus récentes et élaborera des stratégies spécifiques adaptées au contexte de la République de Moldova pour combattre les normes sociales profondément ancrées dans la société qui affectent les enfants.

37. Les activités de renforcement des capacités des organismes publics et de la société civile continueront à se concentrer sur la planification stratégique et la sensibilisation aux droits de l'enfant, dans le but d'améliorer le suivi et garantir des actions efficaces, opportunes et coordonnées des principales parties prenantes dans leur combat contre les violations des droits de l'enfant, en particulier à l'échelle locale. Par ailleurs, les capacités des autorités publiques locales seront approfondies en vue de privilégier le financement local des services destinés aux enfants. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités liées à la réduction des risques de catastrophes afin que les enfants soient considérés comme la priorité de chaque intervention.

38. L'un des principaux objectifs du programme de pays reste le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources pour les enfants. Pour y parvenir, le programme s'appuiera sur les résultats actuels et cherchera à garantir des financements supplémentaires auprès de l'État et des donateurs pour soutenir les priorités du programme de pays. En vue de renforcer les capacités de suivi des droits de l'enfant à l'échelle nationale, l'UNICEF poursuivra sa coopération avec le Médiateur pour les droits de l'enfant, le Conseil national pour la protection des droits de l'enfant, le Bureau des relations interethniques et le Conseil sur la prévention et l'élimination de la discrimination et sur l'égalité. Par ailleurs, l'organisation maintiendra des partenariats solides avec les ministères suivants : Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale ; Ministère de la jeunesse et des sports ; Ministère de l'éducation ; Ministère de la justice ; et Ministère de la santé. Davantage de données ventilées seront rendues disponibles pour assurer le suivi des droits de l'enfant, et ce, grâce à des conseils techniques prodigués au Bureau national des statistiques et aux principaux ministères compétents en vue d'améliorer leurs systèmes et outils de collecte de données.

39. La collaboration continue avec les donateurs, la coopération horizontale renforcée dans la région et le travail de l'UNICEF au sein du système des Nations Unies aideront à la réalisation des résultats du programme de pays. Pour y parvenir, de meilleures synergies seront créées, une programmation conjointe autour d'un programme des droits de l'homme commun sera proposée et un financement externe adéquat des composantes du programme sera garanti. En outre, les partenariats avec les institutions financières internationales seront renforcés, en mettant l'accent en particulier sur la promotion de dispositifs minimums de protection sociale et sur l'intensification des efforts relatifs à l'optimisation de l'environnement scolaire et la réduction de la pauvreté des enfants.

40. L'UNICEF consolidera son partenariat avec les médias et impliquera les adolescents dans la lutte contre les croyances et normes sociales néfastes. Le Fond cherchera également à entamer une étroite collaboration avec les organisations de la société civile en vue de mettre en place un modèle de services communautaires, notamment sur la rive gauche du fleuve Dniestr. Afin de garantir la pérennité des efforts de renforcement des capacités, l'UNICEF nouera des partenariats étroits avec les universités pour veiller à la mise à jour des programmes pédagogiques et à la formation initiale et continue des professionnels. L'établissement de partenariats solides avec le secteur privé figure également parmi les principales priorités du programme de pays.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Des systèmes et services équitables adaptés aux besoins de l'enfant	2 525	8 400	10 925
Un changement social en faveur des droits de l'enfant	1 300	4 000	5 300
Efficacité du programme	750	533	1 283
Total	4 575	12 933	17 508

Programme et gestion des risques

41. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques opérationnelles. Le programme de coopération avec le gouvernement de la République de Moldova sera mis en œuvre dans le respect des mécanismes du PNUAD et de « Unis dans l'action » et garantira sa conformité avec les politiques et procédures de l'UNICEF et le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces.

42. La faisabilité du programme repose sur des hypothèses clés, telles que la stabilité politique, la volonté politique d'accélérer les réformes, le renforcement des cadres de responsabilisation, la stabilisation progressive de l'économie, la disponibilité de ressources adéquates nécessaires à la mise en œuvre, et la modélisation d'innovations.

43. Les principaux risques pouvant entraver la réalisation du programme sont les suivants : la détérioration de la situation politique et économique qui pourrait entraîner une aggravation de la pauvreté, la stagnation des réformes, la poursuite de la migration des professionnels qualifiés, le manque d'intérêt des donateurs pour les domaines sociaux, et de possibles crises écologiques. Les mesures d'atténuation des risques comprennent la gestion efficace et optimale des ressources financières disponibles, la mobilisation de ressources en faveur des enfants auprès des partenaires, le respect strict des règles du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces par le personnel et les partenaires, et la mise en place de mécanismes d'alerte et d'intervention élaborés dans les plans de gestion et de continuité des opérations du bureau afin de garantir une très grande flexibilité des interventions d'urgence.

Suivi et évaluation

44. Les progrès réalisés seront mesurés par rapport aux indicateurs et aux cibles fixés, comme mentionné dans l'annexe, et en utilisant des moyens de vérification fiables. On compte parmi les sources d'informations utilisées le Bureau national des statistiques, les rapports des ministères compétents et les publications statistiques thématiques. Les besoins de données supplémentaires seront définis et satisfaits par le moyen d'enquêtes et d'autres évaluations permettant de générer des données probantes. Par ailleurs, le renforcement des capacités du Bureau national des statistiques et des autres autorités concernées permettra d'améliorer la disponibilité, la validité et la fiabilité des données ventilées.

45. Le programme de collaboration garantira le suivi régulier de la situation des enfants en République de Moldova, ainsi que l'identification des principaux obstacles et goulets d'étranglement empêchant la réalisation progressive des droits de tous les enfants. L'UNICEF s'attachera en particulier à encourager le suivi des progrès réalisés vers l'application des observations et recommandations finales du Comité des droits de l'enfant, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, et à renforcer les capacités des institutions nationales.

46. Le système de recherche, de suivi de l'impact et d'évaluation prioritaires (PRIME), ainsi que le plan d'évaluation chiffré du présent programme de pays permettront de définir les besoins prioritaires en matière de suivi, de recherche et d'évaluation nécessaires à la mise en œuvre du programme, et de déterminer les résultats des nouveaux modèles de services destinés aux enfants appliqués au niveau local. Les efforts d'évaluation porteront également sur les résultats obtenus grâce aux stratégies nationales sur l'éducation inclusive et la protection de l'enfance.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la République de Moldova et l'UNICEF, 2018–2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2-7, 9, 11-21, 23-29, 31, 32, 34-37 et 39-41. **Objectifs de développement durable :** 1–4, 10 et 16.

Priorités nationales : Stratégie nationale de développement « Moldova 2030 », Stratégie de protection de l'enfance 2014-2020, Plan d'action pour soutenir la population rom 2016-2020, Stratégie de développement de l'éducation pour tous 2011-2020, Stratégie nationale de santé publique 2014-2020

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF, et indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

Résultat 1 : La population de la République de Moldova, en particulier les groupes les plus vulnérables, demande et bénéficie d'une gouvernance démocratique, transparente et redevable, de politiques publiques sexospécifiques fondées sur les droits de l'homme et des données probantes, de services équitables et d'institutions publiques efficaces, efficaces et réactives.

Indicateurs :

- 1.3 Taux d'application des recommandations émises par les organes créés par des traités relatifs aux droits de l'homme
- 1.6 Distance sociale (non-acceptation) envers les groupes vulnérables à la discrimination
- 1.7 Le système judiciaire comporte des mécanismes sexospécifiques et adaptés aux enfants efficaces qui garantissent que les victimes de toute forme de violence aient de facto accès à la justice et que les auteurs soient tenus de rendre des comptes

Résultat 4 : La population de la République de Moldova, en particulier les groupes les plus vulnérables, demande et bénéficie de politiques et services sociaux, de santé et d'éducation inclusifs, efficaces, équitables, sexospécifiques et fondées sur les droits de l'homme.

Indicateurs :

- 4.1 Rapport entre les enfants handicapés fréquentant des écoles classiques et ceux scolarisés dans des établissements scolaires spéciaux
- 4.3 Taux de couverture vaccinale du DTP3
- 4.5 Taux de grossesses adolescentes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans
- 4.6 Proportion de ménages bénéficiant de prestations d'aide sociale
- 4.7 Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part de leur partenaire, au cours des 12 derniers mois

Groupes d'objectifs connexes du projet de plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021¹ : 1, 2, 3 et 5

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration de l'UNICEF à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1 : Des systèmes et services équitables adaptés aux besoins de l'enfant En 2022, les services et systèmes de la République de Moldova sont plus inclusifs, capables de protéger les droits de l'enfant et répondent aux besoins des enfants les plus vulnérables ² de manière équitable.	(a) Pourcentage de districts suivant pleinement, identifiant, assistant et signalant les enfants vulnérables grâce à un mécanisme intersectoriel³ de prévention et de protection des enfants contre les violences, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la traite. DR : Aucun district n'applique les quatre éléments (suivi, identification, assistance et signalement) (2017) C : 30 % des districts	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Conseil national de l'aide juridictionnelle et dossiers des autorités publiques locales	En 2022, les parties prenantes nationales se sont dotées de mécanismes, capacités et compétences fonctionnels pour prévenir et protéger les enfants contre la discrimination, l'exploitation et les violences, et empêcher l'abandon, la séparation familiale et la négligence, conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. En 2022, les autorités du système judiciaire et les services de soutien connexes ont mis en place des pratiques et procédures institutionnelles pour protéger les enfants en contact avec la justice et les réintégrer.	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, Ministère de la justice, Chancellerie d'État, Ministère des finances, Ministère de l'économie, autorités publiques locales, organismes des Nations Unies, Banque mondiale	2 525	8 400	10 925
	(b) Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire DR : 85 % au total ; 105 % en zone urbaine ; 73 % en zone rurale (2015) C : 90 % au total ; 100 % en zone urbaine ; 78 % en zone rurale	Bureau national des statistiques, dossiers du Ministère de l'éducation	En 2022, les établissements scolaires et préscolaires ont les moyens de fournir et d'évaluer un enseignement et un apprentissage de qualité et sont en mesure de répondre aux violences, au décrochage scolaire et à l'absentéisme.				
	(c) Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire DR : 83 % : 84 % de garçons ; 82 % de filles ; 95 % en zone urbaine ; 76 % en zone rurale (année scolaire 2015/2016) C : 90 % :	Bureau national des statistiques, dossiers du Ministère de l'éducation	En 2022, le système de santé bénéficie de meilleures capacités pour générer une demande et fournir des services de santé de qualité aux mères, aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents, avec une portée suffisante, et pour apporter des				

² Enfants victimes de violences, enfants en conflit avec la loi, enfants déscolarisés, enfants handicapés.

³ Institutions et professionnels des systèmes de protection de l'enfance, éducatifs, de santé et de protection sociale ; parents, responsables d'enfants et communautés ; médias.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	90 % de garçons ; 90 % de filles ; 95 % en zone urbaine ; 85 % en zone rurale		conseils relatifs aux soins, à la croissance et au développement de l'enfant aux responsables.				
	(d) Pourcentage de nourrissons suivis, conformément aux normes relatives aux soins, à la croissance et au développement de l'enfant, notamment grâce aux soins à domicile⁴ DR : 74 % (2012) Enfants de familles vulnérables : 48 % C : 85 % Cible pour les enfants de familles vulnérables : 65 %	Dossiers du Ministère de la santé	En 2022, le système de protection sociale et leurs mécanismes connexes disposent des capacités suffisantes pour atteindre les familles avec enfants à charge considérées comme les plus défavorisées, et sont capables de fournir des services et une aide financière équitables.				
	(e) Impact des indemnités pour enfant à charge/aides sociales sur la pauvreté des enfants DR : Réduction de la pauvreté des enfants de deux points de pourcentage après la perception des indemnités pour enfant à charge/aides sociales (2014) C : 4 points de pourcentage	Bureau national des statistiques, dossiers du Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, études de l'UNICEF					
2 : Un changement social en faveur des droits de l'enfant En 2022, la société moldave est mieux informée sur les droits de	(a) Pourcentage de responsables d'enfants handicapés dans les établissements scolaires/précolaires classiques, dans les districts	Études de l'UNICEF	En 2022, les détenteurs d'obligations concernés ont acquis les capacités et compétences nécessaires pour satisfaire leurs obligations concernant la réalisation progressive des droits	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, Ministère de la	1 300	4 000	5 300

⁴ Indicateur standard mondial ajusté : nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
l'enfant et s'acquitte peu à peu de ses responsabilités, tout en encourageant les résultats sociaux en faveur des enfants et donnant les moyens aux enfants et adolescents les plus vulnérables de faire respecter leurs droits.	sélectionnés DR : 19 % dans les établissements préscolaires ; 17 % dans les établissements scolaires (2013) C : 30 % dans chaque		de l'enfant. En 2022, les responsables d'enfants des districts sélectionnés ont acquis les capacités et compétences nécessaires pour prendre leurs responsabilités quant aux soins, à la santé, au développement, à l'éducation et à la protection de l'enfant, et encouragent et adoptent des comportements positifs.	jeunesse et des sports, Ministère de la justice, Bureau des relations interethniques, autorités publiques locales, conseils de la jeunesse, organismes des Nations Unies, Bureau du Médiateur			
	(b) Pourcentage de femmes enceintes vulnérables ayant recours aux mécanismes de protection sociale⁵ DR : 0 % (2016) C : 30 %	Ministère de la santé, dossiers du Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale	En 2022, les adolescents ont les moyens et l'opportunité de faire respecter leurs droits et de soutenir leur réalisation, et sont capables d'adopter des comportements positifs et sains.				
	(c) Pourcentage de responsables d'enfants appliquant des pratiques parentales positives dans les districts sélectionnés DR : 22 % des enfants âgés de 2 à 14 ans bénéficient de méthodes d'éducation positive (MICS de 2012 comme indicateur de substitution) C : 50 % des enfants bénéficient de méthodes d'éducation positive	Bureau national des statistiques, dossiers du Ministère de la justice, études de l'UNICEF	En 2022, des modèles complets et impliquant différentes entités nationales sont mis en place afin de combattre de manière durable les obstacles entravant la réalisation progressive des droits des enfants les plus vulnérables.				
	(d) Pourcentage d'adolescents affirmant que leur point de vue est écouté et pris au sérieux (toujours, la plupart du temps, et parfois), au niveau central et local (rayon) DR : 38 % à l'échelle des rayons ; 30 % au niveau	Évaluations du Conseil de l'Europe, études de l'UNICEF					

⁵ Prestations sociales, soutien psychosocial, supervision et assistance par le biais d'un mécanisme intersectoriel.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	central (2013) C : 50 % ; 40 %						
	(e) Pourcentage d'enfants handicapés soutenus par des mécanismes de coordination intersectoriels dans les districts sélectionnés DR : 0 % (2016) C : 30 %	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale, Ministère de la justice, dossiers des autorités publiques locales					
3 : Efficacité du programme Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	(a) Pourcentage d'indicateurs de gestion et de programme prioritaires atteignant les résultats fixés DR : données de la fin 2017 (Indicateurs clés de performance) C : 100 %		Produit 10 : Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient de conseils, d'outils et de ressources pour concevoir et gérer efficacement les programmes. Produit 11 : Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient d'outils, de conseils et de ressources performants pour une communication plus efficace sur les questions liées aux droits de l'enfant avec les principales parties prenantes. Produit 12 : Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des derniers outils, conseils et ressources pour un plaidoyer et des partenariats efficaces sur le thème des droits de l'enfant auprès des principales parties prenantes. Produit 13 : Les stratégies permettant de traiter les problématiques transversales liées aux droits de l'enfant sont élaborées et appliquées.		750	533	1 283

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Total des ressources					4 575	12 933	17 508